

# CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2016



## Procès-verbal

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de membres  
composant le Conseil  
Municipal : 33  
Présents à la séance : 23

L'an deux mille seize le 31 mars, à vingt heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 25 mars 2016, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, Maire.

Monsieur Le Maire, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

**Présents :** M. **Éric WOERTH, Maire**, Michel TRIAIL, Isabelle WOJTOWIEZ, Yves LE NORCY, Carine BARBA-STELMACH, Frédéric SERVELLE, Amélie LACHAT, Bénédicte de CACQUERAY, **Adjoint au Maire**, Nadia DAVROU, Jean-Yves PERIE, Claude VAN LIERDE, Claude BENIADA, François ZANASKA, Vincent CAPPE de BAILLON, Caroline KERANDEL, Jean-Pierre BRISOU, Yves CARINI, Laëtitia KOCH, , Stéphanie FONTAINE, Pierre-Louis MARTINEZ, Dominique DELAHAIGUE, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU, Christian GAUTELLIER, **Conseillers municipaux.**

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents :** Caroline GODARD (procuration Michel TRIAIL), Boniface ALONSO (procuration Yves LE NORCY), Anita JACOBEE – MONNET (procuration Frédéric SERVELLE), Nicole VACHER (procuration Isabelle WOJTOWIEZ), Florence BRUNET (procuration Jean-Yves PERIE), Stéphane DESEINE (procuration Amélie LACHAT), Pauline BERTHEAU (procuration Bénédicte de CACQUERAY), Mathieu BOISSET (procuration Nadia DAVROU), Sylvie MAPPA (procuration Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU), Pascale BAFOIL (procuration Christian GAUTELLIER)

**Secrétaire de séance :** Vincent CAPPE de BAILLON

-----

### Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2016.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Monsieur LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aucune remarque n'est formulée.

## I-FINANCES

### 1.1) Compte de Gestion 2015 « Ville »

(Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
Il est demandé au Conseil Municipal de déclarer que le Compte de gestion 2015 « Ville » dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL prend acte

### **1.2) Compte de Gestion 2015 « Assainissement »**

*(Rapporteur Monsieur Vincent CAPPE de BAILLON)*

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
Il est demandé au Conseil Municipal de déclarer que le Compte de gestion 2015 « Assainissement » dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL prend acte.

### **1.3) Compte Administratif 2015 « Ville » (voir note et compte administratif en annexe)**

*(Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)*

Monsieur LE MAIRE laisse Monsieur LE NORCY présenter le compte administratif.

« Le Conseil municipal a pris connaissance il y a un mois à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016, des données dont nous disposons sur l'exécution budgétaire 2015. Comme je vous l'ai alors indiqué, il ne restait à intégrer que de modestes ajustements pour parvenir au compte administratif « Ville » 2015 qui vous est présenté ce soir ; le CA « Assainissement » vous sera présenté séparément comme il se doit.

Je vous invite à vous reporter au document « Compte administratif 2015. Note de présentation » afin d'examiner successivement la section de fonctionnement et la section d'investissement, puis d'en tirer les résultats et de conclure par une rapide analyse.

#### **En section de fonctionnement :**

Une vision générale du résultat vous est présentée page 6.

Ce tableau permet de noter que (hors virement à la section d'investissement) nos dépenses se sont élevées à 14 322 K€, soit **96,8%** du montant inscrit au budget. Ce taux de réalisation est demeuré dans toutes les rubriques inférieur à 100% ; en ce qui concerne la masse salariale qui représente 52,8% de nos charges en 2015, elle a été contenue à 98,44% de la prévision grâce à un contrôle très serré de la part de tous les services.

Nos recettes, quant à elles, se sont élevées à 15 455 K€, soit **102,07%** du montant inscrit au budget. Cette réalisation légèrement supérieure à la prévision vaut pour toutes les rubriques de recettes, et en particulier pour les produits des services. Les impôts et taxes qui représentent 60,9% de nos ressources, ont produit 0,77% de plus que prévu.

L'effet cumulé de ces deux taux de réalisation nous permet de constater un résultat positif de 783 K€ auxquels s'ajoute un écart de 350 K€ entre le virement à la section d'investissement (2 115 K€) et le résultat reporté (1765 K€), ce qui nous donne un résultat de l'exercice de 1 133 K€.

Ces résultats de bonne gestion ont été obtenus grâce à une maîtrise des dépenses et à un suivi rapproché des recettes. Ceci traduit la à la fois la manière prudente et sincère dont le BP avait été préparé, et la qualité du suivi de l'exécution budgétaire par les services de la ville à l'impulsion et sous le contrôle des élus.

*Si on entre un peu dans le détail du fonctionnement*

A la page 11 du document on note principalement, sans changement par rapport au DOB, en comparant entre comptes administratifs successifs,

**La progression des recettes réelles récurrentes de fonctionnement** de 162 K€ (1,1%) entre 2015 et 2014 (de 15 271 à 15 433 K€) qui se décompose ainsi qu'il est détaillé page 13:

- 104 K€ de progression des produits des services (+ 9,9%) liée principalement à l'effet de la révision des tarifs et à une forte hausse des redevances d'occupation du domaine public provoquée par des chantiers de construction
- 184 K€ de hausse des impôts et taxes (+ 2%) dont nous avons déjà analysé les mouvements contraires selon les postes :
  - + 79 K€ de droits de mutation (reprise du marché sur le second semestre)
  - + 77 K€ (+1%) pour les 4 taxes locales, lié au seul effet « base »
  - + 29 K€ de CVAE
  - + 29 K€ de recettes de stationnement (+8,8%)
  - • 11 K€ de taxe sur l'électricité
  - • 18 K€ de taxe de séjour (désormais CCAC, mais dernier versement en 2014)
- - 237 K€ (-5,2%) sur les Dotations et participations, hausse qui s'explique ainsi :
  - ❖ 251 K€ de baisse de la DGF en 2015, deuxième étape de la baisse de la DGF qui sera poursuivie en 2016 et très vraisemblablement en 2017 selon le programme établi par le Gouvernement.
  - ❖ 28 K€ de baisse de la redevance du syndicat d'électricité
  - ❖ 25 K€ de hausse des participations de l'Etat (rythmes scolaires)
  - ❖ 17K€ de hausse de la Dotation nationale de péréquation
- +111 K€ d'autres produits (+27%) (hors produits de cession) qui comprennent d'une part la hausse des participations de l'Etat au financement des contrats d'avenir (46 K€) (on trouve donc des charges plus élevées en face, dans les charges de personnels), d'autre part le loyer de l'Office de Tourisme perçu en année pleine (+ 11K€), une reprise sur provision demandée par le Trésorier (25 K€) et 29 K€ de remboursement de sinistres notamment.

A la page 15 du document, on note principalement, là encore sans changement par rapport au DOB l'augmentation sensible (+2,4%) des dépenses réelles de fonctionnement de 329 K€ entre 2015 et 2014 (de 13 515 à 13 844 K€) s'explique pour plus de la moitié par l'intégration en charges de notre contribution au FPIC (151 K€), ce qui laisse apparaître une progression de 1,2% seulement des charges à périmètre constant qui se décompose ainsi (voir page 15).

- 97 K€ de hausse des charges à caractère général, dont
  - ❖ 62 K€ de coût nouveau pour le renforcement du service de bus gratuit
  - ❖ 50 K€ d'augmentation des honoraires due à l'accompagnement des renouvellement des marchés (assurances, transports...)
  - ❖ 4 K€ de hausse des frais d'affranchissement et de téléphone
  - ❖ mais une baisse de 19 K€ des primes d'assurances (fin de la DO de l'école du BSD)
- 109 K€ de progression des charges de personnel, soit 1,5%, dont
  - ❖ 41 K€ pour la revalorisation des catégories B et C (surtout) correspondent à 5 contrats d'avenir supplémentaires (il y a une compensation de charges)
  - ❖ 30 K€ sont la conséquence en année pleine des nouveaux rythmes scolaires
  - ❖ 18 K€ représentent les effets de taux de charges sociales (CNRACL,IRCANTEC)
  - ❖ 13 K€ pour les heures supplémentaires pour les élections
- 14 K€ de réduction des autres charges, principalement les subventions aux associations (1,7%)
  - 129 K€ de progression des atténuations de produits, dont 171 K€ pour le FPIC, soit une baisse de 42 K€ des autres dépenses (dont -19 K€ pour le reversement de la taxe de séjour,-14 suite à dégrèvement de CFE pour auto entreprises)
- 11 K€ de réduction (-3,7%) des charges financières

La conjugaison des deux facteurs (ou parallélisme des évolutions hors FPIC des RRR et DRF) a permis de dégager en 2015 une épargne brute de 1 760 K€

Rappel : Taux d'épargne récurrent = [RRF récurrente (hors cession) – DRF] / RRF (hors cessions)

Le tableau qui vous est présenté page 9 et notamment la comparaison des courbes depuis 2011 montre que nos recettes réelles récurrentes et nos charges réelles de fonctionnement ont progressé respectivement de 4,8 et de 5% sur 5 exercices, ce qui se traduit par un niveau quasi- constant de notre épargne brute à 10,5 % en moyenne sur la période.

### **En section d'investissement,**

A la page 17 du document, on note principalement que :

- les dépenses 2015 se sont élevées à 5 283 K€ dont 4 407 K€ d'équipement brut auxquelles s'ajoutent le remboursement du capital de la dette pour 849 K€ et diverses dépenses pour 27K€. Le détail des investissements vous est fourni pages 19, 20, 21 et 22. Vous noterez que les dépenses d'équipement urbain représentent 34,2% du montant de ces dépenses (dont un tiers pour le pluvial (invisible !) de l'avenue Maréchal Joffre et près d'un quart pour la Place de

l'Abbé Charpentier), et les dépenses pour l'enseignement représentent quant à elles 39,3% (dont 85% pour l'école du BSD et 10% pour l'accessibilité PMR).

- les recettes d'investissement de 2015 se sont montées à 4 422 K€ comprenant notamment des subventions (259 K€), la Taxe d'aménagement (450 K€) et les amendes de police (276 K€), une dotation aux amortissements de 479 K€, et enfin un emprunt de 2 170 K€ (nous avons accru notre capital emprunté pour accélérer notre PPI en profitant des taux faibles).

Ainsi le résultat de la section d'investissement 2015 s'établit à – 861 K€ qui, majoré du résultat de l'exercice antérieur de 1 189 K€, donne un **résultat de clôture de 328 K€** (annoncé lors du DOB)

Il est à noter que reste à réaliser un montant de dépenses d'investissement de 2 871 K€ et à percevoir une recette d'investissement de 834 K€ ; le détail vous en est donné page 18.

En conclusion (ou en résumé), je vous invite à vous reporter au résumé de la page 3

En fonctionnement l'exécution budgétaire 2015 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 1 132 897,06 €. Compte tenu du résultat antérieur reporté (1 764 868,26 €) le résultat de clôture s'élève à 2 897 765,32 € en fonctionnement (à comparer avec 2 552 868,26 en 2014).

En investissement, l'exécution budgétaire 2015 a fait constater un résultat négatif de – 861 430,61 €.

Compte tenu du résultat antérieur reporté (1 189 106,13 €) le résultat de clôture s'élève à 327 675,52 € en investissement.

Compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses (2 871 303,03 €) qu'en recettes (833 993,03 €) le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 1 709 634,51 €.

Après couverture de ce besoin de financement par une partie du résultat de clôture de fonctionnement (affectation de 1 710 000 € à la section d'investissement du BP 2016), le solde du résultat de fonctionnement de 1 187 765, 22 € (= 2 897 K€ - 1 710 K€) sera repris au Budget Primitif 2016 en section de fonctionnement. Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion qui a été établi par le Receveur Municipal.

Les points-clés de l'analyse de ces résultats sont explicités page 4, et notamment, outre ce que je vous ai exposé, (progression parallèle des dépenses hors FPIC et des recettes de fonctionnement), amélioration de l'épargne brute, l'information sur le recours à l'emprunt (deux emprunts remboursables sur 15 ans, pour 1 M€ à 1,86% et 1,17 M€ à 1,71%, taux fixes), permet de constater que la dette par habitant au 31 décembre 2015 s'établit à 827 € inférieure à la moyenne de la strate en 2014 (913 €).

De ce qui précède on peut donc déduire que la situation de la Ville fin 2015 est saine ce qui se traduit par les indicateurs suivants :

- Une évolution maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement,
- Une progression de nos dépenses et recettes de fonctionnement sans effet de ciseau,
- Une capacité d'autofinancement qui s'est améliorée puisque notre épargne brute s'est améliorée, ce qui contribue à renforcer notre autonomie financière à une période où les concours publics se font plus rares,
- De ce fait, malgré un encours de la dette au 31 décembre 2015 qui a progressé au rythme accéléré de nos investissements, notre capacité de désendettement demeure très satisfaisante (6ans)
- Et le tout sans hausse de la fiscalité locale dont le niveau de pression demeure modéré.

De tels résultats ne s'obtiennent pas par de simples automatismes. Ils sont d'abord les fruits d'une politique de bonne gestion dont nous avons rendus publics les principes dans notre Projet ; ils sont ensuite la traduction dans les comptes de la ville, de l'action publique, visible ou imperceptible selon les cas, conduite au quotidien par les élus, et mise en œuvre par les services de la ville : tous s'attachent à mobiliser au mieux les moyens, parfois trop parcimonieux à leurs yeux, que le budget met à leur disposition. Ces résultats sont enfin obtenus par la somme d'efforts constants dans tous les domaines pour que l'argent public soit utilisé au mieux : ils correspondent à une meilleure satisfaction des besoins des cantiliens par de « grandes politiques » (ce sont les « grands investissements »), et par de nombreux gestes quotidiens qui engagent tous les agents mais doivent aussi engager tous les cantiliens. A titre d'exemple le soin à apporter désormais au tri sélectif grâce à l'encouragement que peut constituer la redevance incitative constituera, si chacun y contribue, un meilleur comportement écologique et une source possible de réduction de notre dépense collective.

Suite à la présentation du Compte Administratif 2015 « Ville » et du tableau des résultats 2015 ci-dessous :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés		1 764 868,26		1 189 106,13		2 953 974,39
Opérations de l'exercice	14 321 676,65	15 454 573,71	5 282 942,29	4 421 511,68	19 604 618,94	19 876 085,39
Résultats de l'exercice		1 132 897,06	861 430,61			271 466,45
<b>Résultats de clôture</b>		<b>2 897 765,32</b>		<b>327 675,52</b>		<b>3 225 440,84</b>
Restes à réaliser			2 871 303,03	833 993,00	2 871 303,03	833 993,00
Solde des Restes à Réaliser			2 037 310,03		2 037 310,03	
<b>Résultats définitifs</b>		<b>2 897 765,32</b>	<b>1 709 634,51</b>			<b>1 188 130,81</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le **Compte Administratif 2015 « Ville »** soit :

- 1) le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à **+ 2 897 765.32 €**
- 2) le résultat de clôture de la section d'investissement est de **+ 327 675.52 €**
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 2 871 303.03 € en dépenses et 833 993.00 € en recettes soit un solde des restes à réaliser de - 2 037 310.03 € et un **besoin de financement de la section d'investissement de 1 709 634.51 €.** »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU formule ses remarques et rappelle que le compte administratif permet d'élaborer le budget primitif.

« On constate que les dépenses de fonctionnement hors FPIC augmentent de 1,2% alors que les recettes elles n'augmentent que de 1,1%. Or il serait opportun pour se prévaloir d'une bonne gestion que les recettes augmentent plus vite que les dépenses.

Les charges à caractère général augmentent de 2,6% tandis que les dépenses de personnel, qui par le passé augmentaient parfois de 5% se stabilisent (+1,5% aujourd'hui). On a certes réussi à modérer les dépenses de fonctionnement mais n'oublions pas que les associations ont vu leurs subventions allouées diminuer. On relève par ailleurs que malgré la baisse forte des dotations de l'Etat, le produit des services augmente (+ 10%), - et nous avons voté contre l'an passé - de même que le produit des taxes.

La comparaison de ratios d'autres villes est intéressante et certains n'avantagent pas la gestion cantilienne (source Ministère des Finances)

Ainsi, s'agissant du ratio subvention/habitant, Chantilly est à 50 €/habitant contre 103 € en moyenne et 100 € pour Senlis.

Pour les charges à caractère général, on est à 327 € /habitant contre 304 € pour les Villes de strate identique.

Et malgré le choix de la Ville de maintenir ses taux d'imposition, on note un produit de la taxe d'habitation à Chantilly de 400 € /habitant, alors qu'à Creil ou Gouvieux, on se rapproche plutôt de 220 € /habitant ou de 340 € à Senlis.

Ces comparaisons nous permettent ainsi de donner un sens aux actions que nous devons mener au travers du budget primitif : les charges à caractère général doivent croître moins vite que les recettes et la part des produits des services doit être contenue. Enfin, les subventions aux associations ne doivent pas être réduites ».

Monsieur LE NORCY répond aux observations soulevées. « S'agissant des charges à caractère général, le montant est déterminé selon les services que l'on assure et des politiques publiques que les Villes conduisent. Ainsi, ce poste est extrêmement difficile à comparer. En revanche, il est disparate dans sa nature. Il peut gonfler certaines années car il y a par exemple une nécessité de mener des études ou d'assurer des honoraires que l'on ne retrouve pas l'année suivante. S'agissant des montants de la fiscalité par habitant, certaines Villes affichent 1000 €. Enfin pour les subventions allouées aux associations, la manière dont est calculé ce soutien est en voie d'évolution. Les mises à disposition par exemple de locaux et de personnels sont de plus en plus souvent valorisées (exemple de la Ville de Paris). Et je rappellerai que l'an passé, la Ville de Senlis a voté une diminution de 10% du montant des subventions dévolues aux associations ».

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU souhaiterait que tous les ratios soient communiqués, favorables ou non pour la Ville de Chantilly.

Monsieur LE MAIRE rappelle que ces informations sont publiques et que les ratios varient sur la structure sociale de la Ville, de son organisation (externalisation des prestations ou régie). Il est à noter que les ratios de la Ville sont plutôt

favorables et que l'on peut se satisfaire tant de la gestion que des résultats. Il note enfin qu'à Chantilly, à la différence de Senlis, les associations sont hébergées.

Résultat du vote :

A LA MAJORITE (Monsieur LE MAIRE, sorti de la salle des séances, ne prenant pas part au vote).

Par 28 voix POUR :

Par 4 voix ABSTENTION :

#### **1.4) Compte Administratif 2015 « Assainissement » (voir annexe)**

*(Rapporteur Monsieur Vincent CAPPE de BAILLON)*

Monsieur CAPPE de BAILLON présente le Compte Administratif 2015 « Assainissement » (pages 1 à 4 du document).  
« **A la section investissement**, nous avons 88 882,06 € de recettes et 62 606,16 € de dépenses.

Ont été réalisés en 2015 la création d'un branchement d'assainissement eaux usées avenue de Montmorency. On relève un reste à réaliser de 14 997,60 € qui correspond à l'opération de la rue des Fontaines : remplacement de 15 mètres de la canalisation des eaux usées ; création de 2 boîtes de branchement ; réalisation de l'inspection télévisée du réseau d'eaux usées.

Compte tenu du résultat reporté de 30 724,37 €, le résultat de clôture pour la section d'investissement est de 63 599,94 € et par conséquent, il n'y a pas de besoin de financement à couvrir.

**Pour la section d'exploitation**, nous avons 216 467,41 € de recettes et 173 036,31 € de dépenses. En 2015, les recettes sont essentiellement composées de la redevance de branchement au réseau des eaux usées des 33 logements situés au 43 avenue du Général Leclerc.

L'excédent de cette section est de 43 431,10 €. Compte tenu du résultat antérieur reporté, le résultat de clôture est de 30 724,37 € et il n'y a aucun besoin de financement à couvrir. Il est proposé ainsi de reprendre en section d'exploitation l'excédent de clôture de la section d'exploitation, soit les 30 724,37 €. »

Suite à la présentation du Compte Administratif 2015 « Assainissement » et du tableau des résultats 2015 ci-dessous :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés	12 706,73			37 324,04		24 617,31
Opérations de l'exercice	173 036,31	216 467,41	62 606,16	88 882,06	235 642,47	305 349,47
Résultats de l'exercice		43 431,10		26 275,90		69 707,00
<b>Résultats de clôture</b>		<b>30 724,37</b>		<b>63 599,94</b>		<b>94 324,31</b>
Restes à réaliser			14 997,60	0,00	14 997,60	0,00
Solde des Restes à Réaliser			14 997,60		14 997,60	
<b>Résultats définitifs</b>		<b>30 724,37</b>		<b>48 602,34</b>		<b>79 326,71</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le **Compte Administratif 2015 « Assainissement »** :

- 1) le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à **+ 30 724.37 €**
- 2) le résultat de clôture de la section d'investissement est de **+ 63 599.94 €**
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 14 997.60 € € en dépense soit un solde des restes à réaliser de - 14 997.60 €. »

Résultat du vote :

A L'UNANIMITE POUR (Monsieur LE MAIRE, sorti de la salle des séances, ne prenant pas part au vote).

### **1.5) Affectation de résultat 2015 « Budget Ville »**

*(Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)*

Après avoir approuvé le **Compte Administratif « Ville » 2015** présenté par le Maire constatant les résultats comptables, et conformément à l'instruction comptable M14, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015

Compte tenu des **résultats de l'exercice 2015** qui sont caractérisés par :

- un excédent sur la section de fonctionnement de **2 897 765.32 €**
- un besoin de financement sur la section d'investissement de **1 709 634.51 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, soit **2 897 765.32 €** de la manière suivante :

\* Inscription de **1 710 000.00 €** en section d'investissement

(Article 1068 Chapitre 911) – « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement

\* et de reporter le solde, soit **1 187 765.32 €** en section de fonctionnement

(**Résultat reporté article 002** en recette de fonctionnement).

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **1.6) Affectation de résultat 2015 « Budget Assainissement »**

*(Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)*

Après avoir approuvé le Compte Administratif « Assainissement » 2015 constatant les résultats comptables, et conformément à l'instruction comptable M49, il convient d'affecter le résultat d'exploitation 2015.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2015 qui sont caractérisés par :

- un résultat de clôture de la section d'exploitation excédentaire de **30 724.37 €**
- un résultat de clôture d'investissement excédentaire de **63 599.94 €**
- un solde des restes à réaliser de **- 14 997.60 €**.

Et en l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, le solde négatif des restes à réaliser étant intégralement couvert par le résultat de clôture de la section d'investissement, le résultat de la section d'exploitation (30 724.37 €) sera intégralement reporté en section d'exploitation au compte 002.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **1.7) Budget Primitif 2016 « Ville » (voir annexe et la note de présentation)**

*(Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)*

Le projet de Budget Primitif **2016 « Ville »**, conforme à l'instruction M14, s'élève globalement à **23 298 00.00 €**. Il s'équilibre comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**RECETTES** **6 928 000.00 €**

**Dont :**

Reports	833 993.00
Affectation	1 710 000.00
Résultat reporté	327 675.00
Propositions nouvelles	4 056 332.00
<i>Dont recettes d'ordre</i>	
<i>Virement de la section</i>	
<i>de fonctionnement</i>	1 740 000,00
<i>Amortissements</i>	480 000.00

**DEPENSES** **6 928 000.00 €**

**Dont :**

Reports	2 871 303.03
Propositions nouvelles	4 056 696.97

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**RECETTES** **16 370 000.00 €**

**Dont :**

Résultat reporté	1 187 765.00
------------------	--------------

Propositions nouvelles	15 182 235.00	
<b>DEPENSES</b>		<b>16 370 000.00 €</b>
<b>Dont :</b>		
Dépenses réelles	14 150 000,00	
<i>Dépenses d'ordre</i>	2 220 000.00	
<i>Dont</i>		
<i>Virement à la section</i>		
<i>D'investissement</i>	1 740 000,00	
<i>Amortissements</i>	480 000.00	

Monsieur LE MAIRE donne la parole à Monsieur LE NORCY afin de présenter le budget primitif 2016 « Ville ».

« A l'occasion de la présentation du Rapport préparatoire au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2016, j'avais eu l'occasion d'indiquer au conseil municipal que nous devons dans les jours suivants poursuivre les conférences d'économies budgétaires d'une part, intégrer les informations qui nous seraient communiquées notamment par les services de l'Etat. L'examen du Budget primitif 2016 par le conseil municipal un mois plus tard porte de ce fait sur des données proches de celles que nous avons examinées lors de ce débat. Mais des éléments qui ne changent pas les tendances et les choix qui vous ont été exposés à l'occasion de ce débat, et notamment de nouveaux arbitrages, ont permis d'affiner la réduction de certaines charges de fonctionnement, de mieux évaluer certaines recettes, et de préciser la liste des investissements envisagés sur l'exercice pour en arriver aux données du document qui vous a été adressé il y a une semaine.

Je dois cependant vous informer que nous n'avons pas intégré dans le budget des dépenses dont nous ne pouvons actuellement mesurer les effets et qui relèvent par exemple de projets du gouvernement sur le dégel de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Or ces projets peuvent impacter négativement le résultat de fonctionnement envisagé pour 2016. Notre projet de budget 2016 est bâti selon le principe de sincérité qui interdit à la collectivité de sous-estimer les charges ou de surestimer les ressources. Il implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières fournies par la commune: « leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler ».

Le Budget 2016 qui vous est présenté constitue le moyen essentiel par lequel le Projet adopté en 2014 par une très large majorité de cantiliens continue d'être mis en œuvre par la municipalité. L'action publique que celle-ci conduit vise, comme vous le savez, à continuer d'offrir aux cantiliens en priorité un niveau élevé de services sans augmenter les taux de fiscalité locale et en maintenant une politique avantageuse d'abattements fiscaux. Pour y parvenir nous devons continuer de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un environnement de réduction des participations de l'Etat, et notamment la poursuite de la réduction de la DGF. Nous visons donc à maintenir, voire à accroître notre autonomie financière, seul moyen de mettre en œuvre un programme d'investissement ambitieux tout en conservant un niveau raisonnable d'endettement de la ville.

Pour vous le présenter, je vous propose de procéder en suivant la même logique que pour l'examen du compte administratif de 2014.

Je vous invite donc à vous reporter au document « Budget Primitif 2015. Note de présentation ».

A la page 6 vous avez une vue d'ensemble de la section de fonctionnement du projet de BP 2015 par rapport à celui de 2014 et au CA 2014 qui vient d'être approuvé.

Ce tableau comporte des informations légèrement différentes de celles qui ont été présentées lors du DOB qui conduisent à constater d'un côté (à gauche) une baisse des recettes par rapport au CA (15 181 K€ au lieu de 15 433 réalisés en 2015) mais en progression par rapport au BP 2015 (14 956 K€) et d'un autre côté (à droite) une progression des dépenses de 306 K€ par rapport au CA 2015 et de 175 K€ par rapport au BP précédent. Notre résultat reporté de 2015 étant de 1 188 K€ (au lieu de 1 765 K€ l'année précédente) l'ensemble se traduit par une baisse sensible du virement à la section d'investissement qui passerait de 2 287 K€ à 1 740 K€.

Pour en comprendre le détail, examinons d'abord la section de fonctionnement en commençant par les recettes (se reporter page 7 pour le détail de 2016 et page 8 pour le global comparé depuis 2011)

Vous noterez que les recettes réelles de fonctionnement de 2016 s'établissent à 15 181 K€

Il s'agit là d'une prévision prudente, en baisse de 1,6 % (-252 K€) par rapport au CA 2015 mais en progression de 225 K€ par rapport au montant inscrit au BP 2015. Le tableau page 8 vous permet d'observer que sur les 5 derniers budgets réalisés, la progression annuelle des recettes a été de 4,8% au total, soit une moyenne annuelle de 0.96%.

Notre prévision prudente par rapport au CA 2015 s'appuie principalement sur

- Une baisse de 25 K€ de la participation de l'Etat aux contrats d'avenir
- Une baisse de 125 K€ des produits des services par rapport au CA 2015 résultant de mouvements contraires : l'effet en année pleine des revalorisations tarifaires votée par le conseil municipal en 2014, la baisse des recettes liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et principalement la baisse des recettes estimées pour les deux



crèches familiale et collective et le périscolaire, et la baisse des redevances d'occupation du domaine public qui ne sont pas récurrentes d'années en année.

- Une hausse de 50 K€ des Impôts et Taxes : l'accroissement du produit fiscal est lié à la seule actualisation des valeurs locatives. (+ 1% pour 2016 ; 19 K€ au titre des 4 taxes : TH, FB, FNB et CFE) puisque nous travaillons à taux et abattements locaux constants ; + 23 K€ pour la CVAE, la TASCOM et l'IFER ; + 14 K€ de taxe sur l'électricité +38 K€ des droits de stationnement (extension du périmètre et effet en année pleine des tarifs 2015). Les droits de mutation sont estimés à 550 K€, soit -44 K€ / CA 2015 mais supérieur au BP 2015)
- Une diminution de 82 K€ des Dotations et Participations, qui n'intègre pas la baisse de la DGF (nous y reviendrons ; c'est un changement de procédure de comptabilisation). La diminution 2016 provient de la baisse des compensations de TH (-47 K€), d'une réduction prévisible des aides de la CAF (-14K€), et d'une baisse d'autres participations de l'Etat, du Département, de la Région, d'autres communes)
- Les produits de gestion courantes progresseront de 11 K€ en raison de la remise en location de logements du parc privé de la ville.
- Les Produits exceptionnels par nature imprévisibles (erreurs de facturation en notre faveur, ou remboursement d'assurance suite à des sinistres) sont estimés par prudence en baisse de 81 K€ par rapport au CA 2015.

A ces recettes réelles de fonctionnement de 15 181 K€ nous ajoutons le solde du résultat de fonctionnement de 2015 de 1 188 K€ (page 6 en bas du tableau), solde que le Conseil a validé lors de l'adoption du compte administratif, ce qui nous conduit à un total de recettes de fonctionnement de 16 370 K€.

Evidemment le principe de l'équilibre budgétaire nous conduit à proposer des dépenses totales de fonctionnement du même montant. Je vous propose de vous reporter aux pages 9 pour le détail et 10 pour la vision pluriannuelle comme nous venons de le faire pour les recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement (page 10) s'établissent au BP à 14 150 K€ en hausse de 306 K€ (+2,16% par rapport au CA 2015). Cette progression importante mérite d'emblée une explication. En 2016 les instructions comptables nous imposent de faire figurer en dépense de fonctionnement le montant de notre Contribution au redressement des finances publiques (la baisse de la DGF), soit un montant de 256K€, qui selon les procédures comptables de l'an dernier, venait réduire nos recettes de fonctionnement. Par contre en 2015 nous avions à titre exceptionnel une charge de 171 K€ au titre du FPIC, que nous n'aurons plus en 2016. Le solde net de ces deux inscriptions budgétaires est une dépenses majorée de 85 K€, ce qui biaise les comparaisons avec l'exercice antérieur.

Cette prévision résulte malgré l'apparence de notre volonté de maîtriser les dépenses que nous pouvons contrôler. Elle s'explique à la fois par l'intégration de dépenses incompressibles nouvelles, et par notre volonté d'y intégrer toutes les charges connues. Je rappelle cependant que pour les événements exceptionnels que constituent par exemple l'EURO 2016 et le Tour de France, le Budget qui vous est présenté n'a intégré que les dépenses connues. Si de nouvelles dépenses et recettes doivent être prises en compte, nous les présenterons en DM.

Le détail de cette prévision actuelle de dépenses vous est fourni pages 9 et 10.

Les charges à caractère général augmentent de 4 % (+ 153 K€) par rapport au CA 2015.

- 80 K€ seront payées soit au titre de la redevance incitative des bâtiments communaux, soit pour la mise en traitement des déchets (dont les poubelles municipales) par le SMVO.
- 112 k€ correspondent aux dépenses identifiées et chiffrées à ce jour pour l'EURO2106 et le Tour de France
- - 39 K€ de réduction des honoraires en raison des moindres besoins d'AMO en 2016.
- Les dépenses énergétiques sont maîtrisées et les dispositions techniques sont progressivement prises pour en maîtriser les coûts (investissements notamment, et contrat de gaz par exemple) 52 K€ (estimation basée sur une situation climatologique moyenne moins favorable qu'en 2014)

Les frais de personnel augmentent de + 1,29 % (+ 96 K€). A noter que ce poste représente 54% de nos dépenses réelles de fonctionnement. En limiter la progression à 1,29% nécessite une maîtrise très fine de chaque situation, des remplacements éventuels et des heures supplémentaires comme des astreintes.

La progression notée résulte essentiellement :

- du GVT même s'il a un effet haussier plus faible que par le passé en raison de la décision des gouvernements de geler le point d'indice de la fonction publique depuis 2010) Si la décision était prise de dégeler ce point de 0,6% en juillet 2016, la dépense serait accrue d'environ 23 000 € en 2016
  - du coût de l'indemnisation directe du chômage
  - de trois recrutements en cours d'année pour des contrats d'avenir dont un ASVP, un pour la crèche et un pour le service propreté (un ETP supplémentaire seulement)
  - de l'augmentation des cotisations patronales CNRACL (régime de retraite obligatoire)
- de la stagiairisation visant à sécuriser les emplois de certains personnels d'entretien.

Les « Autres charges de gestion courante » baissent de 33K€ (réduction de 18 K€ de la subvention au CCAS sur sa proposition, et de 15 K€ des subventions aux associations (moins de 3%)

Les Charges financières progressent de 5k€ en raison de nos nouveaux emprunts

Les Charges exceptionnelles progressent de 4 K€ principalement en raison du fait que désormais la rente Bricogne (liée à l'acquisition de biens immobiliers) figure en fonctionnement alors que la valeur prévue au contrat viager passait jusqu'alors en amortissement.

Les Atténuation de produits progressent de 81 K€ comme expliqué au sujet de la DGF et du FPIC. S'y ajoute une baisse des dégrèvements de Taxe d'habitation pour les logements vacants.

Au total des dépenses réelles de fonctionnement de 14 150 K€, il nous faut ajouter (voir page 6) 480 K€ de dotation aux amortissements, soit un total de dépenses de 14 630 K€.

En synthèse de l'examen de la section de fonctionnement, je vous propose de nous reporter page 6.

La comparaison des totaux de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement permet (par soustraction) de déterminer le montant du virement que nous prévoyons de faire à la section d'investissement, soit  $16\,370 - 14\,630 = 1\,740$  K€) que vous voyez figurer en bas de la page 6.

Il est important de noter que la différence entre nos Recettes Réelles de Fonctionnement et nos Dépenses Réelles de Fonctionnement, que mesure notre épargne brute, s'établit au BP 2016 à 1032 K€ à comparer à 981 K€ prévue au BP 2015 ; notre épargne brute progresserait donc de 5,2% malgré la réduction de la DGF et la stabilité fiscale. C'est une tendance positive qu'il s'agira de confirmer dans l'exécution budgétaire et d'amplifier l'an prochain pour accroître notre autonomie financière.

Avant de passer à la section d'investissement, je vous invite à vous reporter rapidement aux pages 11 à 23 de la note de présentation dans lesquelles vous avez sans doute déjà noté les éléments particuliers de certaines fonctions - et donc certaines politiques - de la ville de Chantilly.

Pour chaque fonction est indiquée dans le sous-titre du tableau la part des charges de personnel qui mérite une vigilance particulière, et donc un commentaire particulier, compte tenu du montant des dépenses engagées, de la grande variation d'une fonction à l'autre, et aussi compte tenu de l'attention que méritent les personnels municipaux engagés au service de la population chantillienne. Vous disposez d'ailleurs du tableau des effectifs en fin des annexes au document « Budget Primitif 2016 » (P 146).

Il est cependant nécessaire d'analyser avec prudence certaines fonctions ; en effet l'impossibilité comptable d'affecter les charges de personnels selon un prorata temporis dans plusieurs fonctions alors qu'ils assument des tâches par exemple à la fois en section scolaire et en section jeunesse et Sports empêche d'avoir une vision claire du coût réel de chaque service. Il en va de même des effectifs en contrat aidé qui figurent tous dans la fonction « Actions en faveur de l'emploi ».

Nous poursuivrons en 2016 la maîtrise des charges de personnels indispensable à l'équilibre budgétaire. Mais cela ne nous empêchera pas, pour certains personnels de catégorie C, d'engager un parcours de stagiairisation qui, en cas de succès, leur permettra d'accéder à la titularisation. Ainsi les efforts d'optimisation et de recherche de marges de manœuvre pour financer les besoins nouveaux que nous avons retenus seront poursuivis comme nous l'avons exposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires. (pilotage mensuel de la masse salariale et suivi rapproché des heures supplémentaires ; valorisation des parcours professionnels des agents par l'incitation et l'accompagnement à passer les concours et les examens professionnels, recherche de formations ciblées afin de développer les compétences donc la qualité de service et à assurer plus de polyvalence, mutualisation de certains services avec la CCAC, externalisations, sans recrutement supplémentaire systématique après un départ).

- nous optimiserons l'utilisation des ressources existantes en étudiant le coût en personnel des manifestations, en redéployant des moyens existants pour assurer toute nouvelle prestation, en à moindre coût ;
- simultanément nous poursuivrons la mise en œuvre des mesures de bien-être au travail (après l'enquête 2014)

Il faut avoir une lecture attentive de ces tableaux par fonction, qui ne mettent pas en évidence les efforts parfois conséquents de réduction de dépenses de fonctionnement qui ont été réalisés par les services et les adjoints qui en ont la charge. En effet si l'on retranche des dépenses globales par fonction les dépenses de personnel (qui progressent sensiblement quant à elles) et les charges de nouveaux services réalisés par prestation extérieure (DUC, AMO etc.), on constate que l'ensemble des fonctions – donc des services- ont stabilisé et souvent réduit les « frais de fonctionnement » dont ils ont la maîtrise, conformément aux orientations qui leur avaient été données pour la construction de ce budget. C'est cette somme d'efforts partagés qui permet d'en arriver au résultat que j'ai présenté.

Quant aux subventions versées aux associations, les Débats d'Orientations Budgétaires 2015 et 2016 ainsi que la présentation du Budget 2015 avaient été l'occasion d'expliquer le sens des efforts qui leur est demandé ; cette année il se traduit par une diminution ciblée de 15 000 € des crédits proposés.

Je vous propose de passer maintenant à la section d'investissement en commentant sous le seul angle budgétaire les pages 25 et 26 du document de présentation du Budget. Evidemment c'est un peu une présentation à l'envers, puisque ce sont les projets que présentera Monsieur le Maire qui justifient les chiffres dont nous allons parler.

Commençons par les investissements reportés de 2015 que, c'est bien le moins, nous allons réaliser en 2016. La liste et leur coût figure dans le document du CA 2015 page 18.

Leur montant est de 2 871 K€. Comment seront-ils financés ? Ils le seront

- par le résultat de la section d'investissement reporté de 2015 pour 328 K€ (le Conseil municipal vient de le voter en approuvant le CA 2015)
- par des recettes d'investissement reportées de 834 K€
- et enfin par une partie du résultat de fonctionnement de 2015, soit 1 740 K€, inscrits au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

Le total fait 2 902 K€

Pour les investissements nouveaux prévus sur l'exercice 2016, nous proposons d'inscrire un total de crédits de **4057 K€** qui seront disponibles pour :

- rembourser l'annuité du capital de nos emprunts en cours, soit 930 K€
- assumer quelques « menues » dépenses (des remboursements de caution), soit 3 K€
- et surtout investir dans des réalisations ou acquisitions nouvelles ou complémentaires pour 3 123 M€.

Et comment seront financés ces nouveaux investissements ?

- par des subventions à hauteur de 285 K€
  - par le produit des amendes de police, estimé à 250 K€
  - par le FCTVA pour 600 K€
  - par des taxes d'urbanisme de 100 K€
  - par une dotation aux amortissements de 480 K€
  - par un virement à la section d'investissement de 1 740 K€
  - et par un recours à l'emprunt de 600 K€
- le tout couvrant bien le besoin de 4 057 K€

Le Débat d'Orientations Budgétaires nous a donné l'occasion d'expliquer les raisons et les moyens de l'accélération de nos projets d'investissement.

Je laisse donc le soin à Monsieur le Maire de poursuivre l'exposé du projet de BP 2015 par l'analyse des investissements projetés ».

Monsieur LE MAIRE remercie Monsieur LE NORCY (et l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration du budget) de cette présentation exhaustive.

« On note que la section de fonctionnement est tenue, maîtrisée et des conférences ont permis de relever des pistes durables et non ponctuelles d'économies. Nous arrivons à maintenir nos capacités d'autofinancement, à afficher un excédent brut satisfaisant qui nous permet de continuer à financer nos investissements. 4 056 332.00 d'euros, ce n'est pas la somme la plus importante que Chantilly ait eu l'occasion d'investir, mais cela est suffisant pour financer ce que l'on a prévu. L'an passé, nous avons investi plus en augmentant notre taux d'endettement et en profitant des taux de prêt historiquement bas. Cette année, nous réduisons notre endettement.

S'agissant des investissements, des programmes se poursuivent : les pistes cyclables ; la mise aux normes relative à l'accessibilité PMR de nos équipements ; les travaux du stade. De nouveaux projets sont lancés sous la forme préalable d'études : la réhabilitation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption (diagnostic) ; la création d'un terrain en gazon synthétique et ses vestiaires (maîtrise d'œuvre). En outre, le volet paysager de l'entrée de Ville Sud aujourd'hui confus sera qualifié (hors éclairage public) et on maîtrisera une réserve foncière par l'achat de garages situés rue Victor Hugo dans le périmètre stratégique de la gare. Nous allons continuer le déploiement de la vidéoprotection couvrant l'avenue de Verdun et la Place Omer Vallon. On acquiert la salle Lefébure et sur le site des services techniques, nous créons des vestiaires, des douches et une aire de lavage pour le matériel.

Enfin, nous achevons la rénovation du Musée de la Dentelle qui sera modernisé. Nous réfléchissons aussi à réaménager dans les étages les pièces qui pourraient faire office de lieux d'exposition. »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU rappelle que « l'an passé, les recettes augmentaient moins vite que les dépenses. Cette année, les recettes de fonctionnement baissent de 1,6 % et les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,2% dont 4% de charges à caractère général. Ainsi, si nos recettes augmentent moins vite que nos dépenses, il y a donc un effet ciseau et le virement à la section d'investissement (2,3 millions d'€ l'année dernière) diminue (600 000 € en moins). A cela s'ajoute le fait que l'on diminue de 1,6 millions nos investissements et l'on empruntera moins. Cela fait deux années que nos recettes diminuent alors que nos dépenses augmentent et on se souvient tous d'une situation identique lors de l'ancien mandat qui a obligé à revoir à la hausse les taux d'imposition.

S'agissant des recettes de fonctionnement, on relèvera qu'elles sont sous-estimées. En effet, si l'on avait reporté nos recettes de l'an passé, en étant prudent, on aurait pu réajuster à hauteur de + 44 000 € sachant que les transactions immobilières semblent progresser.

S'agissant des dépenses de fonctionnement. Avait-on les moyens cette année de réaliser trois événements majeurs qui vont impacter très fortement les charges à caractère général. Nous comprenons très bien les aménagements liés à

l'accueil des Anglais en juin et à la délocalisation du Prix de l'Arc de triomphe. Mais n'aurait-il pas été possible de reporter à l'année suivante le Tour de France. Ces 3 événements vont certes dynamiser la Ville mais a-t-on les moyens de nos ambitions face à des recettes qui diminuent ?

Toujours sur les dépenses, vous allez recruter un ASVP dédié au parking du Réservoir pour optimiser les recettes.

Alors que certaines dépenses de fonctionnement augmentent, vous continuez à diminuer les subventions aux associations (certes à un rythme plus faible qu'en 2015). Quelque part, vous substituez l'aide aux associations qui animent la Ville toute l'année aux grands événements ponctuels.

Enfin, les animations culturelles baissent de 27 000 €.

Ce budget déséquilibré se caractérise par une diminution forte des recettes et une augmentation des dépenses. Pour l'avenir, l'Etat diminuera ses dotations et Chantilly sera nécessairement impactée. Il faut donc vraiment travailler sur nos dépenses et cela passe par des investissements qui permettront de réduire les dépenses de fonctionnement et d'énergie. Il ne s'agit pas de remettre en cause les investissements de la Ville cette année que nous aurions aussi programmés, mais il y a d'autres investissements à mener quant aux économies d'énergie.

De plus, vous voulez améliorer l'entrée de Ville mais on relèvera toujours l'asphyxie de la Ville par la circulation automobile. Un plan de déplacement urbain doit être mené par la Ville et la Communauté de Communes (parfois ½ heure pour traverser Chantilly).

Enfin, le quartier de la gare doit être repensé en raison de l'arrivée d'une forte densité de population : réflexion sur les arrêts de bus, passage entre les deux quartiers... ».

Monsieur LE MAIRE reprend les points évoqués par Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU. Il souligne que le travail sur les dépenses est permanent y compris pour les dépenses énergétiques (citons par exemple le remplacement de chaudière). On a recensé les déperditions énergétiques et cela nécessite des travaux qui parfois sont supérieurs au gain. Chaque cas doit être examiné minutieusement.

Les animations émanant des associations (certes vecteur de lien social) ne peuvent être comparées aux trois grands événements et en aucun cas, il n'y a de compensation. Les grands événements dépassent la qualification d'animations. C'est une mise en valeur de la Ville, une promotion et on espère bénéficier de retours économiques et touristiques forts à partir d'événements marquants dont le coût est maîtrisé. D'ailleurs, si l'on retient votre hypothèse de décaler un grand rendez-vous en 2017, le coût resterait le même.

On ne peut décider d'étaler dans le temps ces événements d'exception non récurrents.

De plus, certaines organisations se sont adaptées au calendrier de 2016 : le Global Champion Tour (« Jumping ») qui a lieu traditionnellement en juillet a été déplacé en mai en raison de la tenue des Jeux Olympiques.

Enfin, s'agissant du recrutement de l'ASVP, l'apport de recettes liées couvre plus que sa charge.

Monsieur GAUTELLIER revient sur les coûts générés par l'accueil du Tour de France. Avait été évoquée lors d'un Conseil municipal la mise en place d'un club de partenaires représentant le domaine touristique qui pourrait soutenir les dépenses tout en profitant les années suivantes de la promotion de la Ville et de ses retombées. Le Tour de France est une manifestation éminemment commerciale et rentable pour les acteurs économiques.

Monsieur LE MAIRE annonce que 40 à 50 000 euros venants de partenaires viendront financer les charges de décorations, d'animations... Il rappelle aussi que l'Auberge du Jeu de Paume va verser 25 000 euros à la Ville au titre de la réfection du terrain d'honneur demandée par l'équipe anglaise.

Monsieur GAUTELLIER s'interroge sur la baisse de 18 000 € de la subvention au CCAS. Dans un contexte de précarisation des situations et des familles, cette baisse l'étonne. L'octroi d'aides est conditionné par une demande des familles et les plus démunis, faute d'informations, n'effectuent pas toujours les démarches formalisées. Comment peut-on mettre en place à Chantilly des propositions d'offres (par exemple, des enfants qui ne partent jamais en vacances, qui ne vont pas à la piscine...) à destination de ces populations écartées ?

Monsieur LE MAIRE affirme que l'on ne va pas inventer les besoins. La France n'est pas sous-dotée pour l'accompagnement social. On dépense ce dont on a besoin. On est dans une petite ville, il y a des assistantes sociales, un réseau associatif, les chèques vacances de la Caisse d'Allocations Familiales sont utilisés, et l'offre et la demande sociales se rencontrent. Le CCAS joue parfaitement son rôle.

Madame LACHAT complète l'argument. Il y a effectivement une baisse de subvention (demandée à la Ville par le CCAS), plus comptable que réelle des prestations. On a redimensionné le budget des aides aux plus démunis mais ce dernier reste supérieur aux dépenses effectives des trois dernières années. Les crédits seront révisés si besoin. De plus, certaines opérations qui auparavant relevaient du budget du CCAS ont été transférées sur le budget de la Ville pour plus de cohérence. L'essentiel des actions est maintenu à un niveau équivalent des années précédentes – lutte contre la précarité, aide aux personnes âgées, et secours financiers. Aucune coupe franche ne peut être mise en évidence. De plus, des associations (Lions Club, Secours Populaire) accompagnent les demandeurs pour les aides aux vacances en complément du CCAS.

Monsieur LE NORCY précise à Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU qu'il est très facile d'inscrire des recettes que l'on n'est pas sûr d'encaisser et que le budget doit être sincère. Pas un professionnel de l'immobilier n'est capable de s'engager sur la tenue du marché immobilier pour l'année 2016.

« De plus, comme l'a souligné Monsieur Le Maire, des recettes exceptionnelles seront présentées au Conseil municipal dès lors qu'elles seront certaines.

Enfin, la réduction des charges doit être comparée en tenant compte des – 256 000 €. Nous ne sommes pas à périmètre constant entre 2015 et 2016. Nous prévoyons d'autre part une épargne brute d'un niveau tel que l'on ne peut dire que nous avons un risque de croisement entre l'évolution de nos recettes et de nos dépenses. Enfin, le recrutement d'un ASVP n'est pas dédié à l'encaissement des recettes du parking du Réservoir. Pour rappel, les ASVP ne travaillent pas pour la sanction du stationnement payant, mais œuvrent à l'organisation générale de la voie publique, à l'amélioration de la circulation. Cela permet aux policiers municipaux de se concentrer sur leurs missions. Recruter un ASVP supplémentaire, c'est aussi une manière de regarder vivre la Ville pour signaler toutes les situations difficiles (sociales par exemple). Nous n'avons pas cherché à recruter un verbalisateur ! »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU reconnaît en tant membre du CCAS que tous les crédits liés aux aides ne sont pas consommés. Pour autant, le social est aussi un problème d'offre. Ainsi, le RSA (activité) n'était pas toujours demandé par les personnes en grande difficulté. On pourrait peut-être utiliser différemment le reliquat non alloué, par exemple pour les sorties des écoles. Au lieu de diminuer, on peut basculer à budget constant car il y a des besoins non satisfaits de services publics dans la Ville.

Monsieur LE MAIRE conclut par le fait qu'à Chantilly, une vision très prudente du budget prévisionnel est traditionnellement adoptée et qu'une enveloppe constante d'investissement est dégagée sur l'ensemble du mandat. La Ville n'est pas en sous-investissement et les Cantiliens ne sont pas sous-aidés ou sous-assistés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le **Budget Primitif 2016 « Ville »** et ses annexes, étant précisé que le vote est fait par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 29 POUR :

Par voix 4 CONTRE

### **1.8) Budget Primitif 2016 « Assainissement » (voir annexe)**

*(Rapporteur Monsieur Vincent CAPPE de BAILLON)*

Monsieur LE MAIRE donne la parole à Monsieur CAPPE de BAILLON afin de présenter le budget primitif 2015 « Assainissement ».

« Le projet de Budget Primitif « Assainissement » de l'exercice **2016** conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à **575 696.00 €**. Il s'équilibre comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**RECETTES** **290 674.00 €**

**Dont :**

Résultat antérieur 63 599.00

Recettes réelles -

Recettes d'ordre 227 075.00

*(Virement de la section d'exploitation :*

*150 000.00*

*Amortissements travaux : 77 075,00)*

**DEPENSES** **290 674.00 €**

**Dont :**

Reports 14 997.60

Dépenses réelles 266 278.40

Dépenses d'ordre 9 398.00

*(Amortissement Subventions)*

**A la section d'investissement**, en dépenses, Monsieur CAPPE de BAILLON précise que « les travaux prévus portent sur la réfection de la canalisation des eaux usées au carrefour de la Canardière et de la rue de Creil , de la canalisation des eaux usées dans la cour de la mairie et aux services techniques ; la création de regards en cas d'obstructions et de boîtes de branchements ; la réalisation d'inspections télévisées.

En recettes, nous retrouvons les 63 599.00 du résultat antérieur reporté.

Pour la section d'exploitation, en dépenses, ce sont les écritures habituelles. Pour les recettes, nous devrions recevoir des redevances au titre de branchements et raccordement à l'assainissement collectif (immeubles situés au 12 bis rue d'Aumale et au 24 rue de Gouvieux) ainsi que la redevance d'assainissement pour un montant de 140 000 € ».

## **SECTION D'EXPLOITATION**

**RECETTES** **285 022.00 €**

**Dont :**

Résultat antérieur	30 724.00
Recettes réelles	244 900.00
Recettes d'ordre	9 398.00

**DEPENSES** **285 022.00 €**

**Dont :**

Dépenses réelles	57 947.00
Dépenses d'ordre :	227 075.00
(Virement à la section d'invest. 150 000.00	
Amortissements travaux	77 075.00)

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le **Budget Primitif « Assainissement » 2016** et ses annexes, étant précisé que le vote est fait par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **1.9) Taux des quatre taxes directes locales**

*(Rapporteur Monsieur LE MAIRE)*

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2016, il convient de statuer sur le taux des taxes locales.

En 2015, les taux d'imposition votés par la Ville de Chantilly étaient les suivants :

- 19,77 % pour la taxe d'habitation
- 15,52 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 34,92 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 23,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Pour l'année 2016, il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau des taux de référence 2015 soit:

- 19,77 % pour la taxe d'habitation
- 15,52 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 34,92 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 23,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Par comparaison :

	Taux 2015	Taux proposés pour 2016	Taux moyens communaux 2015	
			national	départemental
Taxe d'habitation	19,77%	<b>19,77 %</b>	24.19 %	24.03 %
Foncier bâti	15,52%	<b>15,52 %</b>	20.52 %	26.38 %
Foncier non bâti	34,92%	<b>34,92 %</b>	49.15 %	54.55 %
Cotisation Foncière des Entreprises	23,54%	<b>23,54 %</b>	25.95 %	

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **1.10) Emprunts globalisés 2016– Budget « Ville »**

*(Rapporteur Monsieur LE MAIRE)*

Afin d'optimiser la gestion de notre trésorerie, de réduire autant que possible le coût de notre dette et de répondre au plus vite aux besoins de financement des opérations d'investissement il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- 1) Lever les emprunts dans la limite des crédits inscrits au Budget « Ville » soit **600 000 €** correspondant à l'inscription du BP 2016

- 2) Réaménager les prêts qui le nécessiteraient
- 3) Et de lui donner délégation pour la négociation des contrats de prêts, leur souscription, leur signature dans la limite des montants précités.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **1.11) Subventions aux associations**

*(Rapporteur Monsieur LE MAIRE)*

Conformément à l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget

Il est précisé que le versement des subventions est soumis à l'obligation de produire les pièces constituant le dossier annuel de demande de subvention.

L'association doit obligatoirement fournir, au minimum, le compte rendu de l'assemblée générale annuelle ordinaire, les derniers comptes financiers approuvés et le budget prévisionnel.

En ce qui concerne les subventions d'équipement, il conviendra de transmettre les documents financiers attestant la réalisation du projet subventionné.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces dispositions ainsi que sur le tableau ci-dessous synthétisant les concours aux associations 2016 en euros;

<b>Noms associations</b>	<b>2016</b>
Anciens marins de Chantilly	200
Association Locataires quartier Verdun ALQV	500
Association générale de jockeys galop de France	1 500
Avec L	300
Chantilly AVF accueil	800
Jardins Familiaux de l'Oise	1 000
Loisirs et Fêtes du Coq Chantant	800
<b>Sous-total 92025 Associations diverses</b>	<b>5 100</b>
Comité de jumelage de Chantilly	3 000
Comité de jumelage de Chantilly-subvention exceptionnelle	2 000
<b>Sous-total 92041 à 92041 5 Jumelage</b>	<b>5 000</b>
ADATH	500
CCMD	75 000
Club de Bridge des 3 Forêts	2 500
Compagnie Kâdra Théâtre	700
Festival scène au jardin	5 000
Ménestrel	39 000
Musique Municipale (salaires)	42 000
Patrimoine de Chantilly - Musée de la dentelle	500
Pavillon Jacques de Manse	10 000
Petit Musée de la Cour	400
Sauvegarde de Chantilly et ses Environs	350
<b>Sous-total 92311 à 9233 Culture</b>	<b>175 950</b>
Amicale Pétanque Lefébure	760
Arts Martiaux – Karaté Shotokan	700
Association Cantilienne de Gymnastique Volontaire	900
Association de Retraite Sportive de l'Aire Cantilienne ARSAC	800
Association Sportive du Lycée Jean Rostand	250
AU5V Usagers du vélo	700
Boule Lyonnaise	500
Cercle d'Escrime	8 500
Chantilly Attelage	500
Chantilly Athlétisme	6 200
Chantilly Gymnastique	10 000
Chantilly Gymnastique Acquisition de matériel	1 000
Chantilly Tennis Club	23 500
Chantilly Tennis Club subvention exceptionnelle	10 000
Chantilly Triathlon	1 300

Club de Pétanque Cantilien	900
Fox de Chantilly Foot Américain	800
GASC	13 500
Judo Club	750
Judo Club exceptionnelle	750
Sud Oise Escalade	900
Première Compagnie d'Arc	500
ROCC	12 500
UNSS Collège des Bourgognes	500
USC – Football	59 500
<b>Sous-Total 9240 Sport</b>	<b>156 210</b>
Centre Communal d'Action Sociale	134 000
<b>Sous-Total 92520 Interventions sociales</b>	<b>134 000</b>
CAPE	1 000
CAPE subv exceptionnelle	3 000
Comité des Fêtes	21 000
<b>Sous-Total 9290 à 9295 Action économique</b>	<b>25 000</b>
<b>Total des subventions</b>	<b>501 260</b>

Sortent de la séance, ne prennent pas part au débat et au vote en ce qui concerne la subvention pour ces associations.

Eric WOERTH ; Amélie LACHAT ; Nadia DAVROU ; Jean-Yves PERIE ; Nicole VACHER ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Pauline BERTHEAU ; Caroline GODARD ; Florence BRUNET ; Bénédicte de CACQUERAY ; Anita JACOBEE-MONNET ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour le COMITE DU JUMELAGE

Eric WOERTH ; Caroline GODARD ; Bénédicte de CACQUERAY- VALMENIER ; Yves CARINI ; Pauline BERTHEAU ; Nicole VACHER ; Sylvie MAPPA pour le CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE

Eric WOERTH ; Caroline GODARD ; Bénédicte de CACQUERAY ; Yves CARINI ; Pauline BERTHEAU ; Nicole VACHER ; Sylvie MAPPA pour le PATRIMOINE DE CHANTILLY

Eric WOERTH, Caroline GODARD pour LES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE SACREE

Caroline GODARD ; Yves CARINI ; Michel TRIAIL ; Jean-Yves PERIE ; Pierre-Louis MARTINEZ ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour la MUSIQUE MUNICIPALE

Carine BARBA ; Nicole VACHER ; Christian GAUTELLIER ; Caroline KERANDEL ; pour UNSS COLLEGE DES BOURGOGNES

Nadia DAVROU pour LOISIRS ET FETES COQ CHANTANT

Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU pour L'UNION SPORTIVE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 29 POUR :

Par voix 4 CONTRE

Sauf pour :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 24 POUR :

Par voix 3 CONTRE

COMITE DU JUMELAGE

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 24 POUR :

Par voix 3 CONTRE

CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 23 POUR :



Par voix 3 CONTRE

PATRIMOINE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 23 POUR :

Par voix 3 CONTRE

LES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE SACREE

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 27 POUR :

Par voix 4 CONTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 24 POUR :

Par voix 3 CONTRE

UNSS COLLEGE DES BOURGOGNES

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 27 POUR :

Par voix 2 CONTRE

LOISIRS ET FETES COQ CHANTANT

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 28 POUR :

Par voix 4 CONTRE

L'UNION SPORTIVE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 29 POUR :

Par voix 3 CONTRE

**1.12) Convention avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros**

*(Rapporteur Monsieur LE MAIRE)*

Conformément aux dispositions de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, les collectivités territoriales doivent conclure une convention avec toute association qui reçoit une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

De ce fait, les associations suivantes sont concernées par ce dispositif :

- Le Ménestrel	39 000 €
- Musique municipale	42 000 €
- Centre Culturel Marguerite Dembreville (CCMD)	75 000 €
- Union Sportive de Chantilly –Section Foot	59 500 €
- Chantilly Tennis Club	33 500 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de ces subventions 2016 et à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Ne prennent pas part au débat et au vote en ce qui concerne la subvention pour ces associations.

Caroline GODARD ; Yves CARINI ; Michel TRIAIL ; Jean-Yves PERIE ; Pierre-Louis MARTINEZ ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour la MUSIQUE MUNICIPALE

Eric WOERTH ; Caroline GODARD ; Bénédicte de CACQUERAY ; Yves CARINI ; Pauline BERTHEAU ; Nicole VACHER ; Sylvie MAPPA pour le CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE

Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU pour L'UNION SPORTIVE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 29 POUR :

Par voix 4 CONTRE

Sauf pour :

MUSIQUE MUNICIPALE  
Résultat du vote : A LA MAJORITE  
Par voix 24 POUR :  
Par voix 3 CONTRE

#### CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE

Résultat du vote : A LA MAJORITE  
Par voix 23 POUR :  
Par voix 3 CONTRE

#### L'UNION SPORTIVE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A LA MAJORITE  
Par voix 29 POUR :  
Par voix 3 CONTRE

### **1.13) Tarifs assainissement**

*(Rapporteur Monsieur Vincent CAPPE de BAILLON)*

La surtaxe d'assainissement permet aux collectivités de mettre à la charge des abonnés des services les frais de fonctionnement et d'investissement conformément aux dispositions réglementaires qui prévoient que ces services, qualifiés d'industriels et commerciaux, doivent s'équilibrer avec leurs propres ressources.  
Par délibération du 25 avril 2014, le tarif de la surtaxe d'assainissement de la collectivité a été fixée à 0,23 euros /m<sup>3</sup>.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant de cette redevance et donc de fixer la redevance communale d'assainissement pour 2016 à 0,23 euros /m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **1.14) Demande de subvention auprès de l'Etat – concours exceptionnels (Réaménagement de l'entrée de Ville RD 1016 avenue du Général Leclerc)**

*(Rapporteur Monsieur LE MAIRE)*

La Ville de Chantilly souhaite apporter des améliorations à l'entrée de Ville en limite de Gouvieux (RD 1016) sur l'avenue du Général Leclerc.

Il s'agit principalement de neutraliser le stationnement sauvage par la mise en place d'une bordure bois ; d'encadrer les entrées riverains par une borne en bois ; reprendre les accès des riverains ; engazonner les surfaces libres et planter des alignements d'arbustes ; matérialiser le cheminement piétons/cycles en sablé stabilisé renforcé.

Le coût global de ces travaux est estimé à la somme de 140 000 € HT. Ce projet peut faire l'objet d'une aide financière de l'Etat, au taux le plus élevé, dans le cadre d'un concours exceptionnel.

Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat au taux le plus élevé.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **1.15) Modification de la durée d'amortissement des subventions d'équipement**

*(Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)*

Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 ayant modifié certaines durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune, il convient d'adopter les nouvelles dispositions suivantes :

<b>Subventions d'équipement versées pour le financement :</b>	<b>Durée maximale</b>
de biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans ( <b>durée inchangée</b> )
des biens immobiliers ou des infrastructures	30 ans ( <b>au lieu de 15 ans</b> )
des équipements structurants d'intérêt national	40 ans ( <b>au lieu de 30 ans</b> )
Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories	5 ans ( <b>nouveau</b> )

Il est précisé que l'amortissement est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de versement et que ces nouvelles dispositions s'appliquent aux subventions d'équipement versées au titre de 2015.

Il est demandé au conseil Municipal d'approuver ces nouvelles dispositions.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **1.16) Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance pour le renouvellement des Portable Digital Assistant (PDA)**

*(Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)*

Depuis 2009, la Ville de Chantilly a mis en œuvre le processus de verbalisation électronique par l'acquisition de 9 PDA (Portable Digital Assistant) dont sont dotés les ASVP et policiers municipaux.

Concrètement, le constat d'infraction sur un PDA donne lieu à une télétransmission vers le Centre National de Traitement (CNT) de Rennes, organisme piloté par l'ANTAI, qui identifie le propriétaire du véhicule, édite l'avis de contravention et l'envoi dans la semaine.

Or il apparaît nécessaire de renouveler les matériels qui sont aujourd'hui obsolètes et très lents.

L'Etat, par la voie du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance, finance le renouvellement de ce dispositif à hauteur de 500€ par appareil.

Le coût restant à la charge de la Ville serait 11 187,20€ TTC.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour cette opération.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **1.17) Acquisition de la salle multifonction au quartier Lefébure**

*(Rapporteur Madame Amélie L'ACHAT)*

Le Conseil municipal a autorisé le 18 mars 2013 Monsieur Le Maire à signer avec l'OPAC de l'Oise la promesse d'achat et l'acte de vente notarié pour une salle multifonction situé au quartier Lefébure.

Cette salle d'une superficie de 155 m<sup>2</sup> est en rez-de-chaussée du collectif à vocation social situé dans le quartier Lefébure et le montant en 2013 était ainsi convenu : 401 479, 50 euros avec la mise en place d'un mur mobile permettant de moduler les surfaces d'activités pour un montant de 16 041,71 € TTC.

Les travaux étant sur le point d'être achevés, la Ville de Chantilly va procéder à l'acquisition de cette salle avec toutefois quelques modifications par rapport à 2013 :

- Suppression de la prise en charge financière du mur mobile
- Ajout du contrôle d'accès, transmetteur téléphonique et ventouses

Le montant total de l'acquisition est de 407 021, 91 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir entre l'OPAC de l'Oise et la Ville de Chantilly.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

## **II-SCOLAIRE**

### **2.1) Scolarisation à Chantilly d'enfants non cantiliens, participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement – Année scolaire 2016/2017**

*(Rapporteur Madame Carine BARBA-STELMACH)*

Le dispositif de répartition des charges de fonctionnement entre les communes de résidence et les communes d'accueil, pour la scolarisation en écoles publiques, est fixé par l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et du décret n°86-425 du 12 mars 1986.

Le législateur n'a pas souhaité instituer un mécanisme rigide et contraignant, mais favoriser dans toute la mesure du possible la négociation et la concertation.

Par délibération du 18 mars 2013, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les principes de gratuité en vigueur pour les communes de l'Aire Cantilienne, sous réserve d'un avis favorable commun à la demande de dérogation scolaire ; pour les autres communes en cas de réciprocité, il a décidé, à concurrence du même nombre d'enfants accueillis dans les deux communes concernées.

Il est proposé de fixer le montant de la participation financière des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques, pour les élèves non cantiliens scolarisés à Chantilly, à 595,90 euros pour 2016/2017. Cette somme représente le coût moyen annuel par élève scolarisé dans les écoles élémentaires publiques de Chantilly (en référence au compte administratif 2014).

En 2014, le montant est de 645, 12 euros, en 2015, 641,87 euros

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à décider :

- De maintenir les principes de gratuité en vigueur ;
- De fixer la participation financière des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année scolaire 2016/2017, à 595,90 euros par élève scolarisé à Chantilly en école maternelle ou élémentaire

Cette somme représente le coût moyen annuel par élève scolarisé dans les écoles publiques de Chantilly.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

## **2.2) Financement des dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Louis/Forfait communal**

*(Rapporteur Madame Carine BARBA-STELMACH)*

La loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, a rendu obligatoire la participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat.

Aussi, il convient de fixer le montant de la participation de la ville aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Louis (école sous contrat d'association avec l'Etat) pour l'année 2016, à verser à l'OGEC.

Pour l'année civile 2016, le coût moyen annuel d'un élève, scolarisé dans les écoles publiques de Chantilly, a été évalué à 595,90 euros sur la base du compte administratif 2014 (N-2).

En janvier 2016, 64 élèves cantiliens étaient scolarisés à l'école Saint-Louis.

En conséquence, la Ville de Chantilly participera aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Louis, pour l'année 2016, à hauteur de :

$595,90 \text{ €} \times 64 \text{ élèves} = 38\ 137,60 \text{ €uros}$

Cette somme sera versée à l'OGEC, conformément à la convention.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à :

- Autoriser M. Le Maire à signer la convention avec l'OGEC
- Autoriser le versement de la somme de 38 137,60 euros pour l'année 2016, à l'OGEC (Organisation de Gestion de l'Enseignement Catholique), personne morale civilement responsable de la gestion de l'école Saint-Louis. Le versement s'effectuera en deux fois : 50 % en mai et 50 % en septembre, conformément à la convention.

La dépense (contribution obligatoire, compte 6558) est prévue au budget de l'année en cours.

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 29 POUR :

Par voix 4 ABSTENTION

## **III-QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU a été saisi par des Cantiliens des coupes franches en forêt et souhaiterait avoir plus d'informations sur ce sujet.

Monsieur LE MAIRE lui indique qu'il va se renseigner auprès de l'Institut qui a délégué cette gestion à l'Office National des Forêts.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU évoque aussi l'état de l'aire des gens du voyage qui semble être fermée.

Monsieur LE MAIRE informe que cette aire a été dégradée (système électrique) par ses occupants, le véhicule du gardien a été vandalisé (roue dévissée), le transformateur a été volé, les blocs sanitaires ont été déplacés, et des arbres ont été abattus. La Communauté de communes a porté plainte et le Tribunal de Senlis a condamné certaines personnes. Le règlement a été durci (cas des débiteurs par exemple persona non grata) et les installations ont été remises aux normes. L'aire devrait prochainement ouvrir une fois ces travaux terminés. Malheureusement, les aires qui réussissent sont des aires dépourvues de tout.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 20.